



Assermentation d'une secretaire pour particulier ?

Par annelisesecretaire

Bonjour,

Je suis actuellement en train d'étudier un projet, pour devenir assistante administrative auprès des particuliers en milieu rural. Mes services seraient proposés aux + de 65ans principalement.

Mes services seraient proposés auprès de différents organismes type FEDOSAD, ATOME, ADMR, etc... L'idée n'étant pas de me substituer aux assistantes sociales, mais plutôt de les " soulager" en effectuant les différentes tâches dites du quotidien (écrire un courrier, remplir un document sur internet, ...) À ce stade, je me retrouve confronté à une problématique non négligeable.

Mon statut n'est pas gage de fiabilité et de sécurité pour mes futurs clients. Lors de mon étude de marché, ces derniers se demandent si je suis " assermenté" pour ce type de prestations.

Voici ma question : Afin de leur apporter le plus de sécurité me concernant, et concernant mon travail, je souhaite savoir s'il est possible pour mon activité d'obtenir une "assermentation" ou un agrément de mon département ?

Si cela n'est pas possible, qu'est que je peux mettre en place à mon niveau pour garantir un travail sérieux et légal à mes prospects ?

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Cordialement.

Par osram

Bonjour,

Vous voulez être écrivain public. Voir les différentes possibilités sur le net.